

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : Le 9 octobre 2015 **Numéro de l'avis :** 09/2015

Objet : Mouillage dans la baie McIntyre – Haida Gwaii

Secteur : Baie McIntyre – Haida Gwaii

Communication : Le présent avis découle du mouillage d'un navire dans la baie McIntyre sans pilote afin de nettoyer les cales

Détails :

Veillez prendre note que la baie McIntyre est située dans une zone de pilotage obligatoire et qu'elle relève de la compétence de l'Administration de pilotage du Pacifique. Cette dernière doit être informée préalablement au mouillage de tout navire dans cette zone.

Il y a toutefois une exception à cette règle, à savoir l'incapacité d'un navire à destination de l'île Triple de faire monter le pilote à bord en raison de conditions météorologiques défavorables. Dans ce cas, le mouillage du navire peut être ordonné à titre de mesure temporaire jusqu'à ce que les conditions météorologiques s'améliorent suffisamment pour que le pilote monte à bord.

Dans tous les autres cas, si un navire désire jeter l'ancre dans la baie McIntyre, il doit y avoir un pilote à bord.

Nous vous remercions de votre collaboration. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 604-666-6771.

Salutations distinguées,

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant